

S.C.I.N.

Procès Verbal du Comité Syndical

- Séance du 24 mars 2010 à 18 heures 30 -
Habsheim

Sur convocation du 18 mars 2010 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité syndical du syndicat de communes de l'Île Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 24 mars 2010 à 18 heures 30, à la mairie de Habsheim.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Olivier **BECHT**, Daniel **BUX**, Jean-Pierre **CARD**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Charles **KREMPPER**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAELDER**, , Bernard **RAPP**, Michel **RIES** (jusqu'au point n° 18 inclus), Patrick **RIETZ**, Raymonde **RISACHER** (jusqu'au point n° 18 inclus), Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Jean-Marie **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Monsieur Richard **PISZEWSKI** avec procuration à Monsieur Olivier **BECHT**, Madame Christine **PLAS** avec procuration à Monsieur Bernard **THIERY**.

Assistaient à la séance :

- M. Laurent BENGOLD
- Melle Stéphanie KREBER
- M. Jean-Philippe HERTZOG
- 2 journalistes

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du S.C.I.N. et les représentants de la presse locale. Après avoir remercié M. le maire d'accueillir le comité syndical à Habsheim, il donne ensuite lecture des procurations.

Monsieur le président propose ensuite à l'assemblée, qui l'approuve, d'ajouter à l'ordre du jour, avant le point divers, un 25^e point intitulé : convention relative au dispositif de versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009 – autorisation de signer.

Conformément au code général des collectivités territoriales, en particulier son article L.2122-23, M. le président du syndicat rend compte à l'assemblée de l'exercice de la délégation que celle-ci lui a accordée dans le cadre de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés relevant de la procédure adaptée, d'un montant inférieur à 45 000 € hors taxes, dès lors que les crédits sont prévus au budget.

Les différents marchés et avenants passés en application de cette délégation, depuis le 1^{er} janvier 2010, concernent :

Date	Bénéficiaire – objet	Montant TTC
15/03/2010	Grand-Est AMO – étude de faisabilité – complexe sportif de Rixheim	26 024,96 €

Le comité syndical lui donne acte de ce compte rendu.

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : **Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 février 2010**

Le procès-verbal du comité syndical du 24 février 2010 a été transmis par courrier, à l'ensemble des délégués, préalablement à la séance.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'en approuver les termes et la rédaction.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le procès-verbal du comité syndical du 24 février 2010.**

Point n° 2 : **Désignation du référent auprès de la commission d'accès aux documents administratifs (C.A.D.A.)**

En application de l'article 24 de la loi du 17 juillet 1978 et du 3° de l'article 42 du décret du 30 décembre 2005, chaque établissement public de coopération intercommunale regroupant une population de dix mille habitants ou plus doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, dont les conditions de nomination et la mission sont définies par les articles 43 et 44 du même décret.

-oOo-

Vu l'article 24 de la loi du 17 juillet 1978 ;

Vu le 3^e de l'article 42 du décret du 30 décembre 2005 ;

Considérant la nécessité de nommer un responsable de l'accès aux documents administratives et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Désigne le directeur général des services pour exercer la fonction de référent auprès de la commission d'accès aux documents administratifs.**

Point n° 3 : Classement du syndicat – choix de la strate de référence

Par délibération du 20 janvier 2010, le comité syndical avait décidé de classer le S.C.I.N. dans la strate des établissements publics de coopération intercommunale de 20 000 à 40 000 habitants, eu égard :

- A la population de son territoire ;
- Aux compétences qu'il exerce ;
- Au montant de son budget annuel ;
- Au nombre d'agents qui y travaillent.

Par courrier réceptionné le 11 février 2010, M. le sous-préfet de Mulhouse a contesté la validité de cette délibération, au regard notamment des effectifs ainsi que du budget moyen des autres collectivités du secteur, et demandé qu'elle soit rapportée.

Il y a lieu de tenir compte des observations des services préfectoraux ; pour autant, il faut aussi garder à l'esprit l'importance du budget du syndicat (qui s'élèvera pour l'année 2010 à près de 30 millions d'euros) des compétences qu'il exerce et de la population qu'il dessert.

Ainsi, malgré le caractère restreint de la structure administrative et technique du S.C.I.N. – ce qui lui permet également, il convient de le relever, de maîtriser rigoureusement ses charges de fonctionnement pour consacrer la quasi-totalité de ses crédits à l'exercice effectif de ses compétences – ce budget est très largement supérieur à la moyenne de ceux des collectivités de plus de 10 000 habitants de l'agglomération mulhousienne.

Au regard de la demande formulée par M. le sous-préfet de Mulhouse, visant à revoir les termes de la décision prise par le comité syndical le 20 janvier 2010, et des arguments ci-dessus exposés, M. le président propose au comité syndical de classer le S.C.I.N. dans la strate des collectivités regroupant 10 000 à 20 000 habitants.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Vu les dispositions du décret n° 88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant la population des sept communes qui composent le syndicat de communes de l'Île Napoléon ;

Considérant les compétences élargies exercées par ledit syndicat au profit des communes susvisées ;

Considérant le nombre et la qualification des agents employés par le S.C.I.N. ;

Considérant l'importance du budget annuel du S.C.I.N. ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Annule la délibération du 20 janvier 2010, portant classement du syndicat de communes de l'Île Napoléon dans la strate des collectivités regroupant 20 000 à 40 000 habitants ;**
- **Décide de classer le syndicat de communes de l'Île Napoléon dans la strate des collectivités regroupant 10 000 à 20 000 habitants.**

Point n° 4 : Poste fonctionnel – création d'un emploi de directeur général des services

Par délibération du 20 janvier 2010 et au regard de sa décision de classer le S.C.I.N. dans la strate des E.P.C.I. de 20 000 à 40 000 habitants, le comité syndical avait décidé de créer un poste de directeur général des services et un poste de directeur général adjoint.

Suite au reclassement du syndicat dans la strate des E.P.C.I. de 10 000 à 20 000 habitants, il y a lieu de rapporter la décision du 20 janvier 2010 et de reprendre une nouvelle délibération, sachant que le nouveau classement du syndicat ne permet plus de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint.

Pour mémoire, il est rappelé à l'assemblée que la fonctionnalité de l'emploi de direction permet au président de confier la responsabilité de la direction des services à un ou plusieurs cadres avec lesquels des relations de confiance peuvent s'établir.

De fait, outre la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de D.G.S. bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631 du 6 mai 1988 modifié, ainsi que de la N.B.I. (décret n° 2006-951).

Il pourra également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire du syndicat.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant le classement du syndicat, qui l'assimile à une commune de plus de 10 000 habitants ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, avec effet au 1^{er} janvier 2010.**

Point n° 5 : Approbation du tableau des effectifs

Par délibération du 20 janvier 2010 le comité syndical a fixé le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet.

Suite aux modifications intervenues (déclassement dans la strate des E.P.C.I. de 10 000 à 20 000 habitants et suppression de l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint) il y a lieu de modifier le tableau précité.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante de le fixer comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Emplois fonctionnels DGS		1
Filière administrative Attaché territorial Rédacteur Adjoint administratif	Attaché Rédacteur Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 1 3 2
Filière technique Ingénieur Technicien supérieur Agent de maîtrise Adjoint technique	Ingénieur Technicien supérieur chef Technicien supérieur principal Technicien supérieur Agent de maîtrise Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 1 2 6 4 1
Total		23

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet du S.C.I.N. tel que détaillé ci-dessus ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2010.**

Point n° 6 : Signature d'une convention avec le centre de gestion pour une mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

En vertu des dispositions contenues à l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (A.C.F.I.).

L'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection a notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité du travail et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la prévention des risques professionnels et l'hygiène et la sécurité du travail.

Cette obligation peut être satisfaite :

- En désignant un agent en interne
- En passant convention avec l'inspection du travail
- Ou bien en passant convention avec le centre de gestion.

Le conseil d'administration du centre de gestion du Haut-Rhin a décidé, par délibération en date du 15 septembre 2006, d'assurer ce type de mission à compter du 1^{er} janvier 2007.

Le dispositif proposé par le Centre de gestion du Haut-Rhin s'articule en deux étapes :

Etape 1 : visite de prévention

Les visites de prévention sont réalisées gratuitement par le centre de gestion du Haut-Rhin, dans le cadre des missions d'assistance et de conseils en matière de prévention des risques professionnels. Elles ont pour objet d'analyser l'organisation de la prévention et de faire un diagnostic sur la situation de la collectivité en matière d'hygiène et de sécurité.

Etape 2 : Visite d'inspection

Après un délai de 12 à 18 mois, le centre de gestion entreprend une visite d'inspection. Cette visite consiste à contrôler les conditions d'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité au travail. A l'issue de la visite, un rapport d'inspection est transmis à l'établissement public.

Le délai intermédiaire entre les deux étapes permet à l'établissement public de réaliser les actions conseillées et, le cas échéant, de les budgéter.

La visite d'inspection et la rédaction du rapport sont facturées en fonction du temps nécessaire pour l'accomplissement de ces prestations.

En date du 12 mars 2010, le centre de gestion du Haut-Rhin a transmis une proposition d'intervention s'élevant à 680,00 €.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise M. le président à faire appel au centre de gestion du Haut-Rhin pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention et tous documents y afférents ;
- Dit que les crédits nécessaires soit 680,00 €, seront prévus au budget primitif 2010 ;
- Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes.

Point n° 7 : Modification des modalités d'attribution de la prime de service et de rendement

Le décret et l'arrêté du 5 janvier 1972, qui fondaient la prime de service et de rendement, susceptible d'être versée aux ingénieurs, techniciens supérieurs et contrôleurs de travaux territoriaux, ont été abrogés et remplacés par un décret et un arrêté du 15 décembre 2009.

Les régimes indemnitaires en place sont applicables tant que la collectivité n'a pas délibéré pour instaurer les nouvelles dispositions. Cependant, pour des raisons techniques, il est important de proposer à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le nouveau régime indemnitaire dans un délai raisonnable.

Par conséquent, il est proposé de modifier les modalités d'attribution et d'instituer une prime de service et de rendement aux taux annuels de base suivants à compter du 1^{er} mars 2010 :

- Ingénieur en chef de classe exceptionnelle 5 523 €
- Ingénieur en chef de classe normale..... 2 869 €
- Ingénieur principal 2 817 €
- Ingénieur..... 1 659 €
- Technicien supérieur chef..... 1 400 €
- Technicien supérieur principal..... 1 330 €
- Technicien supérieur 1 010 €
- Contrôleur de travaux en chef..... 1 349 €
- Contrôleur de travaux principal 1 289 €
- Contrôleur de travaux 986 €

A l'intérieur du crédit global dégagé pour chaque grade, M. le président modulera le montant de la prime des agents intéressés en fonction, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi et d'autre part, de la qualité des services rendus.

Le taux individuel peut être modulé dans la limite du double du taux de base fixé pour le grade d'appartenance.

L'agent seul dans son grade peut bénéficier d'un crédit calculé sur la base d'un taux ou montant maximal individuel. Par ailleurs, la prime de service et de rendement sera versée par fractions mensuelles.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les modifications des modalités d'attribution de la prime de service et de rendement telles que détaillées ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2010 ;
- Charge M. le président de la mise en œuvre de ces ajustements.

Point n° 8 : Approbation du compte administratif 2009

Les résultats retraçant la gestion comptable de l'exercice 2009 s'ordonnent comme suit, après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2009 :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	308 298,16 €	013 Atténuation de charges	93,79 €
012 Charges de personnel	283 555,21 €	70 Produits de services	27 638,67 €
014 Atténuation de produits		73 Impôts et taxes	
65 Autres charges de gestion courante	63 312,17 €	74 Dotations et participations	1 131 283,60 €
		75 Autres produits de gestion courante	49 997,89 €
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>655 165,54 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>1 209 013,95 €</i>
66 Charges financières	204 757,29 €	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	2 022,67 €	77 Produits exceptionnels	999,01 €
68 Dotations aux provisions		78 Reprises sur provisions	
022 Dépenses imprévues			
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>861 945,50 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>1 210 012,96 €</i>
023 Virement à la section d'investissement			
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	13 779,93 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>13 779,93 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>0,00 €</i>
Total général	875 725,43 €	Total général	1 210 012,96 €

Excédent de clôture 334 287,53 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles		13 Subventions d'investissement reçues	703 170,97 €
204 Subventions d'équipements versées	15 851,76 €		
21 Immobilisations corporelles	3 749,34 €	23 Immobilisations en cours	
23 Immobilisations en cours	1 214 053,21 €		
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>1 233 654,31 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>703 170,97 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves		10 Dotations fonds divers - réserves	581 758,63 €
16 Emprunts et dettes assimilées	1 023 791,91 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	
020 Dépenses imprévues		27 Recouvrement de prêts	
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>2 257 446,22 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>1 284 929,60 €</i>
		021 Virement de la section de fonctionnement	
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 779,93 €
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>13 779,93 €</i>
001 Déficit d'investissement reporté		001 Excédent d'investissement reporté	
Total général	2 257 446,22 €	Total général	1 298 709,53 €

Déficit de clôture (hors restes à réaliser)

958 736,69 €

Opérations de l'exercice 2009

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	875 725,43 €	1 210 012,96 €	334 287,53 €
Investissement	2 257 446,22 €	1 298 709,53 €	-958 736,69 €

Résultat d'exécution 2009

	Résultat de clôture 2008	Part affectée à l'investissement en 2009	Résultat 2009	Résultat de clôture 2009
Fonctionnement	327 306,80 €	327 306,80 €	334 287,53 €	334 287,53 €
Investissement	930 020,42 €		-958 736,69 €	-28 716,27 €
Total	1 257 327,22 €	327 306,80 €	-624 449,16 €	305 571,26 €

Les restes à réaliser à la clôture de l'exercice :

Dépenses

Article	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	
	2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	22 600,00 €
21	Immobilisations corporelles	
	2184 Mobilier	4 000,00 €
23	Immobilisations en cours	
	2313 Constructions	33 000,00 €
	2317 Immobilisations corporelles reçue au titre d'une mise à disposition	401 900,00 €
Total des restes à réaliser		461 500,00 €

Recettes

Article	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	
	1323 Département	353 850,00 €
	1325 Groupements de collectivités	107 650,00 €
Total des restes à réaliser		461 500,00 €

Après avoir présenté le compte administratif 2009, M. le président cède la présidence de l'assemblée à M. Pierre LOGEL, premier vice-président.

- Messieurs Bernard NOTTER et Olivier BECHT quittent la réunion -

Monsieur Pierre LOGEL soumet le compte administratif au débat et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce propos.

-oOo-

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des membres présents ou représentés (2 abstentions – MM. Olivier BECHT et Bernard NOTTER) :

- **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2009.

- Messieurs Bernard NOTTER et Olivier BECHT rejoignent la réunion -

Point n° 9 : Approbation du compte de gestion 2009

Les résultats du compte de gestion établi par le comptable au titre de l'exercice 2009 s'ordonnent à l'identique des résultats issus du compte administratif 2009, après intégration des résultats de clôture de l'exercice 2008 :

Opérations de l'exercice 2009

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	875 725,43 €	1 210 012,96 €	334 287,53 €
Investissement	2 257 446,22 €	1 298 709,53 €	-958 736,69 €

Résultat d'exécution 2009

	Résultat de clôture 2008	Part affectée à l'investissement en 2009	Résultat 2009	Résultat de clôture 2009
Fonctionnement	327 306,80 €	327 306,80 €	334 287,53 €	334 287,53 €
Investissement	930 020,42 €	0,00 €	-958 736,69 €	-28 716,27 €
Total	1 257 327,22 €	327 306,80 €	-624 449,16 €	305 571,26 €

Restes à réaliser 2009

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	461 500,00 €	461 500,00 €	0,00 €

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par M. le receveur n'appelle ni observation ni réserve ;
- **Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2009.

Point n° 10 : Affectation des résultats de l'exercice 2009

L'une des caractéristiques essentielles de l'application du plan comptable M14 réside dans la procédure d'affectation des résultats.

Cette opération ne concerne que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice par le compte administratif ; le solde de la section d'investissement fait l'objet d'un report pur et simple ne nécessitant pas de délibération spécifique.

Le rapprochement des comptes administratifs et de gestion de l'exercice écoulé fait ressortir à 334 287,53 € l'excédent se dégageant en section de fonctionnement.

Monsieur le président propose au comité syndical d'affecter cet excédent comme suit :

- 28 716,27 € en section d'investissement (compte de réserves 1068) pour couvrir le déficit de clôture de la section d'investissement au titre de l'exercice 2009 ;
- Le solde, soit 305 571,26 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2010.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2009, telle que ci-dessus détaillée.**

Point n° 11 : Approbation du programme pluriannuel de travaux pour les années 2010-2013

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire, l'ébauche du programme pluriannuel de travaux, élaboré en étroite concertation avec les communes membres du syndicat pour les années 2010-2013, a été présenté à l'assemblée.

Depuis, et toujours à la demande de certaines communes, ce programme a été légèrement amendé.

Une version mise à jour est jointe en annexe n° 1.

Monsieur le président propose au comité syndical d'approuver ce programme pluriannuel, afin qu'il puisse, dans un premier temps servir de **base** à l'élaboration du budget primitif 2010, puis de **référence** pour l'élaboration des budgets des exercices à venir.

Il invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le programme pluriannuel de travaux pour les années 2010-2013, tel que détaillé en annexe n° 1.

Point n° 12 : Contributions des communes – fixation du montant et de la périodicité de versement

Il appartient au comité syndical de fixer chaque année, le montant des contributions de ses communes membres, nécessaire à l'exercice des missions qui lui ont été confiées.

Compte-tenu des différentes compétences transférées au syndicat et du programme des travaux, arrêté en étroite concertation avec les communes, les contributions que ces dernières devront verser au S.C.I.N. pour l'année 2010 s'établissent comme suit :

Collectivité	Contribution de base	Complément pour travaux ⁽¹⁾	Autres contributions ⁽²⁾	Contribution totale 2010
Baldersheim	1 032 000 €	5 000 €		1 037 000 €
Battenheim	895 000 €			895 000 €
Dietwiller	762 000 €			762 000 €
Habsheim	1 223 000 €	1 087 000 €	131 000 €	2 441 000 €
Illzach			2 000 €	2 000 €
Rixheim	3 063 000 €		485 000 €	3 548 000 €
Sausheim	3 114 000 €		160 500 €	3 274 500 €
Total	10 089 000 €	1 092 000 €	778 500 €	11 959 500 €

(1) Résulte du programme pluriannuel de travaux précédemment détaillé.

(2) Voir détail des ventilations en annexe n° 2.

Les contributions seront appelées mensuellement.

L'appel du mois de mars comprendra également le rattrapage des mois de janvier et février 2010.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le montant et les modalités de versement des contributions dues par les communes membres du syndicat, au titre de l'exercice 2010, tels que détaillés ci-dessus ;
- Charge M. le président de procéder au recouvrement de ces contributions, dans les conditions ainsi définies.

Point n° 13 : Contribution au syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin – année 2010

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'Île Napoléon participe pour leur compte au financement des actions mises en œuvre au sein du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin.

Le montant du premier acompte appelé au titre de l'année 2010 s'élève à 94 794,80 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2009	2010	Evolution
Baldersheim	92 963,65 €	7 444,19 €	+ 1,97%
Battenheim		4 110,43 €	
Dietwiller		3 591,64 €	
Habsheim		13 597,49 €	
Rixheim		29 164,16 €	
Sausheim		36 886,89 €	
Total		94 794,80 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655402.

Cette participation est susceptible d'être revalorisée en cours d'année.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le versement de 94 794,80 € au bénéfice du syndicat mixte de la brigade verte du Haut-Rhin, au titre de la participation 2010 ;**
- **Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.**

Point n° 14 : Contribution au service départemental d'incendie et de secours – année 2010

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'Île Napoléon participe pour leur compte au financement des actions mises en œuvre par le service départemental d'incendie et de secours.

Le montant de la participation appelée au titre de l'année 2010 s'élève à 455 207 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2009	2010	Evolution
Baldersheim	449 809 €	34 630 €	+ 1,20%
Battenheim		18 600 €	
Dietwiller		17 756 €	
Habsheim		69 221 €	
Rixheim		212 348 €	
Sausheim		102 651 €	
Total		455 207 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 6553.

Le comité syndical est appelé à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le versement de 455 207 € au bénéfice du service départemental d'incendie et de secours, au titre de la participation 2010 ;
- Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.

Point n° 15 : Contribution au syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban – année 2010

Dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par certaines de ses communes membres, le syndicat de communes de l'île Napoléon participe pour leur compte au financement des actions mises en œuvre par le syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban.

Le montant de la participation appelée au titre de l'année 2010 s'élève à 8 010,45 €. Il se répartit par commune selon le tableau suivant :

Collectivité	2009	2010	Evolution
Baldersheim	7 853,38 €	2 670,15 €	+ 2,00%
Battenheim		2 670,15 €	
Sausheim		2 670,15 €	
Total		8 010,45 €	

La somme nécessaire sera prévue au budget primitif de l'exercice, à l'article 655404.

Le comité syndical est appelé à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le versement de 8 010,45 € au bénéfice du syndicat mixte du Quatelbach-Canal Vauban, au titre de la participation 2010 ;
- Charge M. le président d'ordonner le règlement de cette participation dès présentation du titre de recettes correspondant.

Point n° 16 : Association Les Copains d'Abord – animations jeunesse à Sausheim – versement de la subvention 2010 – signature de la convention d'objectifs

- Monsieur Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Considérant l'avantage d'une homogénéisation des services d'animation jeunesse sur les communes de Rixheim, Habsheim et Sausheim, le conseil de communauté de la communauté de communes de l'Île Napoléon décidait par délibération du 2 décembre 2009 de prendre la pleine compétence de l'accueil de loisir sans hébergement (A.L.S.H.).

A ce titre, la communauté de communes de l'Île Napoléon a signé une convention d'objectifs avec l'association « Les Copains d'Abord » pour les activités A.L.S.H. relevant précédemment de la commune de Sausheim, et consistant à créer, organiser, gérer et promouvoir des actions de type socio-éducatif et de loisirs au profit des jeunes de 6 à 18 ans.

Conformément à l'arrêté n° 2009-337 du 3 décembre 2009 portant modification de ses statuts, le syndicat de communes de l'Île napoléon détient depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

Les activités « atouts loisirs sport, start'in clubs, fête du sport, atout loisirs culture » ainsi que la programmation d'animations pour « Les Copains d'Abord - secteur Sud » (anciennement « La Maison Bleue ») relèvent dès lors des attributions du S.C.I.N.

En conséquence de quoi, il convient dès lors pour le syndicat de conclure une nouvelle convention d'objectifs avec « Les Copains d'Abord » pour l'exercice des missions précitées. Celle-ci sera d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010. A ce titre, le syndicat de communes versera à l'association « Les Copains d'Abord », pour l'année 2010, une subvention d'un montant maximum de 80 000 €.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (abstention : M. Jean-Pierre BARI) :

- Autorise M. le président à signer une convention d'objectifs avec l'association « Les Copains d'Abord » au titre des missions « atouts loisirs sport, start'in clubs, fête du sport, atout loisirs culture » ainsi que la programmation d'animations pour « Les

Copains d'Abord - secteur Sud », dont le syndicat de communes de l'Île Napoléon détient la compétence ;

- *Décide d'attribuer à l'association « Les Copains d'Abord » une subvention d'un montant maximum de 80 000 € pour l'année 2010 ;*
- *Charge M. Le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes.*

Point n° 17 : Association La Passerelle – versement de la subvention 2010 – signature de la convention d'objectifs

- Monsieur Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Par délibération du 19 décembre 2007, la communauté de communes de l'Île Napoléon confiait à l'association « La Passerelle », par voie de convention d'objectifs, l'organisation de l'accueil petite enfance, du périscolaire et des centres de loisirs et de séjours sur la commune de Rixheim.

Par délibération du 16 décembre 2009, l'assemblée délibérante de la C.C.I.N. précisait, pour l'année 2010, la répartition de ces activités entre la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et le syndicat de communes de l'Île Napoléon.

En effet, conformément à l'arrêté n° 2009-337 du 3 décembre 2009 portant modification des statuts du syndicat de communes de l'Île napoléon, celui-ci détient depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse ».

Aussi, une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2010 doit-elle être conclue entre le S.C.I.N. et l'association « La Passerelle », pour les missions « d'accueil de loisirs des mercredis, des petites vacances, grandes vacances, les séjours et les activités en faveur de la jeunesse ».

A ce titre, le syndicat de communes versera à l'association « La Passerelle », pour l'année 2010, une subvention d'un montant de 520 000 €, dont la composition est précisée ci-dessous :

Accueil de loisirs et séjours	165 000 €
Jeunesse	330 500 €
Pilotage	24 500 €
Total subvention 2010	520 000 €

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Autorise M. le président à signer une convention d'objectifs avec l'association « la Passerelle » au titre des missions « accueils de loisirs des mercredis, petites vacances, grandes vacances, séjours et activités en direction de la jeunesse » de la compétence du syndicat de communes de l'Île Napoléon ;*
- *Décide d'attribuer à l'association « La Passerelle » une subvention d'un montant de 520 000 € pour l'année 2010 ;*

- Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes.

Point n° 18 : Approbation du budget primitif 2010

Débatues lors du comité syndical du 24 février 2010, les orientations budgétaires ont précisé les dispositions du budget primitif du syndicat de communes de l'Île Napoléon pour l'année 2010.

Cette première année « d'existence » marque la volonté du S.C.I.N. de s'inscrire durablement dans une démarche qualitative au service de ses communes membres, dans les domaines de compétences qui lui ont été transférées et plus particulièrement :

- Au titre des grands travaux de voirie ;
- Dans le domaine des grandes opérations de construction ou de rénovation de bâtiments ;
- Pour les animations en faveur de la jeunesse.

Les prévisions budgétaires traduisent ainsi les attentes exprimées par les communes en matière d'investissements de sécurité (voiries) et d'équipements structurants (bâtiments) ; elles traduisent également la détermination des élus du secteur à poursuivre une politique tournée en direction de la jeunesse, par la mise en œuvre tout au long de l'année, d'actions diverses et variées, qui participent significativement à l'attractivité du territoire.

Arrondies à l'euro près, les grandes masses budgétaires (cf. tableau en annexe n° 3) se résument ainsi, en dépenses de fonctionnement :

011	Charges à caractère général	1 991 000 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Actions jeunesse (prestations L.C.A. et I.A.C.)	1 066 000 €
	- Location et charges siège S.C.I.N.....	184 780 €
	- Entretien de la colline de jeux de Sausheim	48 100 €
	- Gros entretien de l'éclairage public et feux tricolores.....	136 000 €
	- Charges du groupe scolaire d'Île Napoléon	124 600 €
012	Charges de personnels	1 400 000 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Rémunération du personnel affecté au groupe scolaire	300 000 €
65	Autres charges de gestion courante	1 319 000 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Subventions L.C.A. et La Passerelle	599 000 €
	- Contributions aux organismes de regroupement	560 000 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	133 000 €
022	Dépenses imprévues (réserves)	360 000 €
023	Virement à la section d'investissement	8 431 321 €
042	Dotations aux amortissements	76 250 €

En recettes de fonctionnement :

70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	260 000 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	305 571 €
74	Dotations, subventions et participations.....	13 155 500 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Participations conseil général (calibrage voiries)	1 196 000 €
	- Dotations Illzach-Rixheim groupe scolaire Ile Napoléon	487 000 €
	- Dotations des communes.....	11 472 500 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2010 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 13 721 071 €.

La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 15 109 389 €. La ventilation des dépenses d'investissement s'établit comme suit :

20	Immobilisations incorporelles.....	82 100 €
204	Subventions d'équipement versées.....	244 000 €
21	Immobilisations corporelles.....	33 000 €
23	Immobilisations en cours	12 730 000 €
	<i>Dont notamment :</i>	
	- Travaux de bâtiments.....	2 500 000 €
	- Travaux de voirie	9 932 100 €
	- Travaux groupe scolaire Ile Napoléon.....	193 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées (capital)	240 100 €
45	Opérations pour compte de tiers (projets M2A)	1 700 000 €
020	Dépenses imprévues (réserves)	80 189 €

En recettes, cette section se répartit entre :

13	Subventions d'investissement reçues	939 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées.....	170 000 €
10	Dotations, fonds divers, réserves	328 716 €
45	Opérations pour compte de tiers (projets M2A)	1 700 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 431 321 €
040	Dotations aux amortissements	76 250 €
001	Excédent d'investissement reporté.....	3 464 101 €

NB : compte tenu de la reprise du déficit d'investissement du S.I.R.H.I.S. (28 716,27 €) et de l'excédent d'investissement de la C.C.I.N. (3 492 817,58 €) le compte 001 de la section d'investissement du budget primitif aurait dû être alimenté à la fois en dépenses et en recettes. Néanmoins, pour des raisons d'ordre technique liées au fonctionnement du logiciel Helios et en accord avec le receveur du trésor, il a été convenu, par dérogation à la doctrine budgétaire, d'opérer au compte 001 une contraction entre recettes et dépenses, pour n'inscrire que le solde de l'excédent d'investissement, soit 3 464 101,31 €.

Le budget primitif 2010 a été examiné le 19 mars 2010 par la commission des finances, qui a émis un avis favorable.

Par ailleurs, à la demande de ses communes membres, le S.C.I.N. a élaboré un programme de travaux de voiries et de bâtiments, dont certaines opérations sont échelonnées sur plusieurs années.

Ces opérations concernent notamment :

- L'isolation phonique et thermique de la salle polyvalente de Baldersheim ;
- La réhabilitation du bâtiment de l'ACL de Sausheim ;
- La rénovation et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux de Sausheim ;
- Le réaménagement de la rue Wilson à Rixheim ;
- La construction d'une salle de sport à Rixheim ;
- La construction d'un centre technique municipal à Habsheim ;
- La réfection des voiries du lotissement « La Valbonne » à Dietwiller ;
- La construction d'une école maternelle avec périscolaire à Dietwiller.

L'ensemble de ces programmes s'élève à 17 395 000 € TTC selon les estimations des services techniques.

Concernant le financement de ces opérations, le F.C.T.V.A. sera encaissé avec un décalage d'une année à hauteur de 15,482% sur le montant TTC, le solde étant couvert par l'affectation de fonds propres et d'éventuelles subventions, dont le montant est inconnu à ce jour.

Afin de garantir la réalisation de ces opérations, il est proposé de créer des autorisations de programmes et crédits de paiement. La procédure des autorisations de programmes – crédits de paiement (A.P.-C.P.) permet de n'inscrire au budget que les crédits nécessaires au paiement des travaux d'investissement d'une opération s'échelonnant sur plusieurs années. C'est une procédure dérogatoire au principe d'annualité budgétaire ; il s'agit de dissocier l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel et ainsi de limiter le recours aux reports de crédits.

La situation de ces autorisations de programmes sera présentée chaque année au budget primitif et au compte administratif.

Un échéancier prévisionnel des crédits de paiement est joint en annexe n° 4 ; il est donné à titre indicatif, la répartition annuelle pouvant être modifiée si nécessaire par des virements de crédits, sans dépasser toutefois le montant de l'autorisation de programme et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Vu *le décret n° 59-1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975 ;*

Vu *la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et aux établissements publics administratifs ;*

- Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles 50 et 51 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'administration générale de la République, autorisant les communes à gérer les dépenses d'investissement sous la forme d'autorisations de programmes et crédits de paiements (A.P.-C.P.) codifiés aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 pris en application des articles 50 et 51 de la loi du 6 février 1992 ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 1996 relatif à la comptabilité d'engagement codifié à l'article L.2342-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 19 mars 2010 ;
- Entendu le rapport de M. le président ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le budget primitif 2010 du syndicat de communes de l'île Napoléon, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses :
 - o A 13 721 071,26 € pour la section de fonctionnement ;
 - o A 15 109 388,84 € pour la section d'investissement.
- Approuve la création des autorisations de programmes, leur ventilation ainsi que leur échéancier prévisionnel tels que détaillés en annexe n° 4, pour un montant global de 17 395 000 € TTC ;
- Dit que les crédits de paiement y afférents, mentionnés à titre indicatif, pourront être modifiés si nécessaire par des virements de crédits, sans dépasser toutefois le montant de l'autorisation de programme et dans la limite des crédits votés au chapitre budgétaire ;
- Dit qu'une situation de ces autorisations de programmes sera présentée chaque année en annexe du compte administratif et du budget primitif ;
- Autorise M. le président, conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, à liquider et mandater, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de création, l'autorisation de programme ou l'engagement et à solliciter auprès des partenaires financiers les subventions à recevoir.

Point n° 19 : Commission M.A.P.A. – modification de la composition

- Madame Raymonde RISACHER et Monsieur Michel RIES quittent la réunion -

Par décision du 24 février 2010, le comité syndical avait arrêté comme suit la composition de la commission chargée d'examiner les offres réceptionnées dans le cadre des consultations d'entreprises réalisées au titre des marchés à procédure adaptée :

- Président = le président de la commission d'appel d'offres ;
- Un délégué syndical issu de la commune où se déroulent les travaux ;

- Le directeur des services techniques du S.C.I.N. ;
- Le responsable du pôle voirie ou bâtiment, en fonction de la nature de l'opération.

Le directeur général des services est également convié aux travaux de ladite commission.

Lors de la même séance, la commission avait désigné les représentants des différentes communes membres, appelés à siéger au besoin :

- BaldersheimM. Jean-Pierre CARD
- BattenheimM. Gérard THUET
- Dietwiller.....M. Robert RISS
- Habsheim..... M. Jean-Claude NIEDERGANG
- Illzach M. Bernard THIERY
- Rixheim M. Olivier BECHT
- Sausheim.....M. Jean-Pierre BARI

Monsieur le président propose au comité syndical de compléter la composition de cette commission, en y ajoutant, selon la nature des travaux, le vice-président responsable de la commission « voiries » et/ou le vice-président responsable de la commission « bâtiments ».

En conséquence de quoi, il y aurait lieu également de désigner un autre représentant pour la commune de Dietwiller, M. Robert RISS, vice-président, étant chargé de la commission « voiries ».

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve la proposition ci-dessus énoncée ;***
- ***Désigne M. Bernard HELL pour représenter la commune de Dietwiller au sein de la commission M.A.P.A.***

Point n° 20 : Rixheim – aménagement de la Grand’rue Pierre Braun – participation à la mise en souterrain du réseau Numéricâble

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N. souhaite enfouir certaines lignes de télécommunication dans le cadre de l'aménagement de la Grand’rue Pierre Braun à Rixheim.

La société Numéricâble a donc été invitée à produire une offre de prix concernant le câblage en vue de la mise en souterrain des lignes de vidéocommunication existantes Grand’rue Pierre Braun à Rixheim, dont la réalisation est prévue cette année.

Les prestations attendues de cette société, sont estimées à 28 735,95 € TTC pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux de voirie qui a été conclu avec l'entreprise attributaire Sarmac de Rixheim, et donnera lieu à paiement direct.

Monsieur le président invite l'assemblée à délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau Numéricâble dans le cadre des travaux d'aménagement de la Grand'rue Pierre Braun à Rixheim, pour un coût de 28 735,95 € TTC ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 2042-059 du budget primitif 2010.**

Point n° 21 : Rixheim – aménagement de la rue des Vallons, de la rue du Lièvre et de l'impasse des Vallons – avenant n°1 à souscrire avec l'entreprise Ganter Lavigne

Par décision du 26 Juin 2009, l'assemblée délibérante du S.I.R.H.I.S. autorisait la signature d'un marché d'un montant de 205 656,98 € TTC avec l'entreprise Ganter Lavigne de Sausheim dans le cadre des travaux d'aménagement des rues des Vallons et du Lièvre et de l'impasse des Vallons à Rixheim.

Les travaux du marché initial, doivent faire l'objet d'adaptations techniques. Ces prestations supplémentaires sont nécessaires pour répondre à différents problèmes d'ordres topographique, esthétique ou sécuritaire.

Elles sont évaluées à 16 702,14 € TTC, fixant ainsi le nouveau montant du marché à 222 359,12 € TTC, et représentent une augmentation de 8,12% de la masse initiale des travaux.

Ce projet d'avenant a été soumis à l'avis de la commission M.A.P.A. le 15 mars dernier. Celle-ci a rendu un avis favorable.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le supplément de travaux, chiffré à 16 702,14 € TTC, pour l'aménagement de la rue des Vallons, de la rue du Lièvre et de l'impasse des Vallons à Rixheim, portant ainsi le montant total du marché de l'entreprise Ganter Lavigne à 222 359,12 € TTC ;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent ;**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 23175-52 du budget primitif 2010.**

Point n° 22 : Travaux de grosses réparations de voirie 2009 – avenant pour prolongation du délai d'exécution

Par décision du 4 Juin 2009, modifiée le 23 septembre 2009, l'assemblée délibérante de la communauté de communes de l'Île Napoléon autorisait la signature d'un marché d'un montant de 1 284 159,53 € TTC (tranche ferme et tranche conditionnelle) avec l'entreprise Sarmac de Rixheim dans le cadre des travaux de grosses réparations de voirie 2009.

Par décision du 7 octobre 2009, l'assemblée délibérante de la communauté de communes de l'Île Napoléon autorisait la signature d'un avenant de travaux d'un montant de 54 721,17 € TTC et prorogeait les délais d'exécution portant les délais globaux à 100 jours pour la tranche ferme et 20 jours pour la tranche conditionnelle.

Il apparaît aujourd'hui que les délais impartis à l'exécution de l'ensemble des travaux de ce programme sont insuffisants.

Aussi M. le président propose-t-il à l'assemblée délibérante de prolonger, par voie d'avenant, le délai contractuel du marché pour la tranche ferme d'une durée de 45 jours portant, ainsi ce délai d'exécution à 145 jours.

Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve la prolongation du délai de la tranche ferme du marché susvisé de 45 jours, portant ainsi le délai contractuel d'exécution à 145 jours ;***
- ***Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.***

Point n° 23 : Habsheim – opérations diverses de bâtiments – avenants de substitution du maître d'ouvrage pour les marchés engagés par la commune antérieurement au 1er janvier 2010 – autorisation de signer

La commune de Habsheim a engagé diverses opérations de bâtiment sur son territoire au courant de l'année 2009.

L'ensemble des contrats passés par la commune dans le cadre de ces projets de construction a automatiquement été transféré au syndicat de communes de l'Île Napoléon au 1^{er} janvier 2010.

En effet, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2009-337-10 du 3 décembre 2009 portant notamment modifications des statuts du syndicat de communes de l'Île Napoléon, la commune de Habsheim lui a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2010 la compétence « construction, rénovation ou grosses réparations de bâtiments communaux recevant du public après établissement d'un procès verbal de mise à disposition entre les communes concernées et le syndicat ».

Dès lors, le S.C.I.N. se substitue à la commune de Habsheim, dans les droits et obligations du maître d'ouvrage pour les projets et marchés suivants :

1. Projet d'extension et de renforcement de l'isolation thermique de l'école élémentaire Nathan Katz

- Maîtrise d'œuvre : 64 625 € HT (groupement Atelier G5 – Structure Concept – BET Marchal de Mulhouse)
- Contrôle technique : 3 800 € HT (cabinet Dekra de Habsheim)
- Diagnostic énergétique : 800 € HT (B.E.T. Marchal de Sausheim)
- Diagnostic amiante : 450 € HT (cabinet Dekra d'Ostwald)
- Coordination sécurité et protection de la santé : 1 800 € HT (cabinet Dekra de Habsheim)

2. Aménagement du terrain communal 114 rue du Général de Gaulle « Espace des Jardiniers »

- Maîtrise d'œuvre : 5 400 € HT (Alain Steinmetz de Mulhouse)

3. Atelier Municipaux

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la localisation des ateliers municipaux : 3 500 € HT (agence d'urbanisme de la région mulhousienne)

Dans un souci de bonne gestion des projets et des marchés en cours, et afin d'informer l'ensemble des cocontractants du transfert de compétence ayant été opéré, des avenants administratifs de substitution de maîtrise d'ouvrage (n'ayant aucune incidence financière) seront formalisés pour chacun des marchés susmentionnés.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte de la substitution du syndicat de communes de l'Île Napoléon à la commune de Habsheim, dans les droits et obligations du maître d'ouvrage et pour les projets de construction précités, engagés par la commune avant le 1^{er} janvier 2010 ;
- Autorise M. le président à signer les avenants administratifs de substitution de maîtrise d'ouvrage ;
- Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes.

Point n° 24 : Marché de services récréatifs « l'Île aux Copains » – Lot 2 : organisation et animation d'accueil collectif éducatifs de mineurs avec et sans hébergement – avenant de substitution du maître d'ouvrage – autorisation de signer

- Monsieur Jean-Claude NIEDERGANG quitte la réunion -

La communauté de communes de l'Île Napoléon a procédé au courant de l'année 2009 à une consultation de prestataires pour le marché de services récréatifs du secteur Sud de la communauté de communes.

Par délibération du 23 novembre 2009, le conseil communautaire approuvait l'attribution du lot 2 – organisation et animation d'accueil collectifs éducatifs de mineurs avec et sans hébergement pour le secteur Sud de la C.C.I.N. (Habsheim – Dietwiller) à l'association « L'Île aux copains » de Habsheim pour un montant de 1 063 140 € pour trois ans.

Conformément à l'arrêté n° 2009-337 du 3 décembre 2009 portant modification des statuts du syndicat de communes de l'Île napoléon, celui-ci détient depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence « fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement et actions en faveur de la jeunesse » et en conséquence la maîtrise d'ouvrage du marché susvisé.

Aux fins d'assurer la bonne gestion administrative de ce contrat, il convient de régulariser ce transfert par avenant administratif. Celui-ci aura pour objet de prendre acte de la substitution, à compter du 1^{er} janvier 2010, du syndicat de communes de l'Île Napoléon à la communauté de communes de l'Île Napoléon dans l'ensemble des droits et obligations du maître d'ouvrage.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention - M. Jean-Claude NIEDERGANG) :

- ***Prend acte de la substitution à compter du 1^{er} janvier 2010, du syndicat de communes de l'Île Napoléon à la communauté de communes de l'Île Napoléon, dans les droits et obligations du maître d'ouvrage pour le lot 2 - organisation et animation d'accueil collectifs éducatifs de mineurs avec et sans hébergement pour le secteur Sud de la C.C.I.N. (Habsheim – Dietwiller) ;***
- ***Autorise M. le président à signer l'avenant administratif de substitution de maîtrise d'ouvrage ;***
- ***Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes.***

Point n° 25 : Convention relative au dispositif de versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009 – autorisation de signer

- Monsieur Jean-Claude NIEDERGANG rejoint la réunion -

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales, permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2011, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2010.

Le montant de référence (ajusté compte tenu des nouvelles compétences intégrées par le S.I.R.H.I.S. lors de sa transformation en S.C.I.N.) est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 8 125 829 €.

Les dépenses réelles d'équipement inscrites au budget primitif 2010 s'élèvent à 13 089 100 € soit une augmentation de 61,08% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Vu *le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6 ;*

Entendu *le rapport de M. le président ;*

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte que montant de référence (ajusté compte tenu des nouvelles compétences intégrées par le S.I.R.H.I.S. lors de sa transformation en S.C.I.N.) est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 8 125 829 € ;*
- *Autorise M. le président à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle le syndicat s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.*

Point n° 26 : Divers

Le prochain comité syndical se tiendra le mercredi 5 mai 2010 à 18 heures 30, à la salle polyvalente de Dietwiller (à côté de la mairie). Il sera précédé, à 17 heures 30, d'une réunion de bureau qui se tiendra en mairie de Dietwiller.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05

Habsheim, le 24 mars 2010

Annexe n° 1 - Programme pluriannuel de travaux

Commune - Opération	Année					Total 2010-2013
	2010	2011	2012	2013	2014	
Battenheim	400 000,00 €	380 000,00 €	610 000,00 €	950 000,00 €		2 340 000,00 €
<i>Pour mémoire, crédit disponible</i>	518 000,00 €	518 000,00 €	518 000,00 €	518 000,00 €		2 072 000,00 €
<i>Report N-1</i>		118 000,00 €	256 000,00 €	164 000,00 €		
<i>Solde à reporter en N+1 (si négatif, complément de crédit nécessaire)</i>	118 000,00 €	256 000,00 €	164 000,00 €	-268 000,00 €		-268 000,00 €
Aménagement du parking de la salle festive	400 000,00 €					400 000,00 €
Réaménagement de la rue du Cimetière		350 000,00 €				350 000,00 €
Réaménagement de la rue d'Ottmarsheim			400 000,00 €			400 000,00 €
Aménagement de la cour de l'église/presbytère			160 000,00 €			160 000,00 €
Réaménagement de la rue de la Forêt				350 000,00 €		350 000,00 €
Rénovation des façades du presbytère		30 000,00 €				30 000,00 €
Extension de la mairie			50 000,00 €	600 000,00 €		650 000,00 €
Baldersheim	695 000,00 €	1 230 000,00 €	1 010 000,00 €	745 000,00 €		3 680 000,00 €
<i>Pour mémoire, crédit disponible</i>	690 000,00 €	690 000,00 €	690 000,00 €	690 000,00 €		2 760 000,00 €
<i>Report N-1</i>		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<i>Solde à reporter en N+1 (si négatif, complément de crédit nécessaire)</i>	-5 000,00 €	-540 000,00 €	-320 000,00 €	-55 000,00 €		-920 000,00 €
Réaménagement de la cour de l'école primaire	100 000,00 €					100 000,00 €
Réaménagement de la rue de Bretagne	300 000,00 €					300 000,00 €
Réaménagement de l'Impasse du Jura	80 000,00 €					80 000,00 €
Remplacement coffrets et luminaires éclairage public	50 000,00 €					50 000,00 €
Chemin Vert		100 000,00 €				100 000,00 €
Réaménagement de la rue des Dahlias		300 000,00 €				300 000,00 €
Réaménagement de la rue de Provence		350 000,00 €				350 000,00 €
Parking cimetière et salle polyvalente		150 000,00 €				150 000,00 €
Réaménagement de la rue de Franche Comté			200 000,00 €			200 000,00 €
Réaménagement de la rue de Bourgogne			300 000,00 €			300 000,00 €
Mise en conformité accessibilité voirie			100 000,00 €	100 000,00 €		200 000,00 €
Aménagement des abords de l'église				200 000,00 €		200 000,00 €
Prolongement de la rue du Stade				150 000,00 €		150 000,00 €
Construction 2ème serre ateliers municipaux	35 000,00 €					35 000,00 €
Aire de jeux rue des Cigognes	50 000,00 €					50 000,00 €
Démolition ancienne caserne des sapeurs-pompiers	25 000,00 €					25 000,00 €
Rénovation des sanitaires de l'école maternelle	30 000,00 €					30 000,00 €
Isolation phonique et thermique de la salle polyvalente	25 000,00 €			80 000,00 €		105 000,00 €
Aménagement 1er étage de la maison des associations		30 000,00 €	130 000,00 €			160 000,00 €
Mise en conformité bâtiment Union		100 000,00 €				100 000,00 €
Mise en conformité club house football club		150 000,00 €	100 000,00 €			250 000,00 €
Construction d'un clubhouse pétanque		30 000,00 €				30 000,00 €
Travaux école maternelle		20 000,00 €	180 000,00 €			200 000,00 €
Mise en place de panneaux photovoltaïque sur le complexe sportif				130 000,00 €		130 000,00 €
Ravalement des façades de l'église				85 000,00 €		85 000,00 €
Sausheim	715 000,00 €	3 670 000,00 €	3 365 000,00 €	970 000,00 €		8 720 000,00 €
<i>Pour mémoire, crédit disponible</i>	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €		6 400 000,00 €
<i>Report N-1</i>		885 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
<i>Solde à reporter en N+1 (si négatif, complément de crédit nécessaire)</i>	885 000,00 €	-1 185 000,00 €	-1 765 000,00 €	630 000,00 €		-2 320 000,00 €
Aménagement du parking du cimetière	155 000,00 €					155 000,00 €
Aménagement paysager du rond-point Espale	25 000,00 €					25 000,00 €
Réaménagement de la rue des Romains		350 000,00 €				350 000,00 €
Réaménagement de la rue de la Forêt Noire		450 000,00 €				450 000,00 €
Aménagement de la rue des Primevères		370 000,00 €				370 000,00 €
Réaménagement de la rue de Mulhouse			1 300 000,00 €			1 300 000,00 €
Réaménagement de la rue des Vergers				720 000,00 €		720 000,00 €
Réaménagement de la rue Neuve					720 000,00 €	720 000,00 €
Réaménagement de la rue des Cerisiers					450 000,00 €	450 000,00 €
Réhabilitation du bâtiment de l'ACL	60 000,00 €	500 000,00 €				560 000,00 €
Remplacement des volets et fenêtres de la mairie	75 000,00 €					75 000,00 €
Ventilation du centre de soins du Quatelbach	250 000,00 €					250 000,00 €
Remplacement de la chaudière de la mairie	50 000,00 €					50 000,00 €
Centre technique municipal	100 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €			4 100 000,00 €
Réfection des façades et accès handicapés du service social			65 000,00 €			65 000,00 €
Extension du dépôt des sapeurs-pompiers				100 000,00 €	1 000 000,00 €	1 100 000,00 €
Extension de la bibliothèque municipale				150 000,00 €	600 000,00 €	750 000,00 €
Aménagement de jeux d'eau à la colline de jeux						
Rixheim	1 650 000,00 €	2 420 000,00 €	3 480 000,00 €	3 300 000,00 €		10 850 000,00 €
<i>Pour mémoire, crédit disponible</i>	1 725 000,00 €	1 725 000,00 €	1 725 000,00 €	1 725 000,00 €		6 900 000,00 €
<i>Report N-1</i>		75 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
<i>Solde à reporter en N+1 (si négatif, complément de crédit nécessaire)</i>	75 000,00 €	-620 000,00 €	-1 755 000,00 €	-1 575 000,00 €		-3 950 000,00 €
Réaménagement de la rue Wilson - 1ère tranche	800 000,00 €	320 000,00 €				1 120 000,00 €
Réaménagement de la rue Jean Jaurès	550 000,00 €					550 000,00 €
Réaménagement de l'impasse Bizet	150 000,00 €					150 000,00 €
Réaménagement de la rue Wilson - 2ème tranche		700 000,00 €				700 000,00 €
Prolongement de la rue Victor Hugo		400 000,00 €				400 000,00 €
Réaménagement de la rue Zumstein			320 000,00 €			320 000,00 €
Réaménagement de la rue de Battenheim			200 000,00 €			200 000,00 €
Piste cyclable Entremont-Marguerites			140 000,00 €			140 000,00 €
Réaménagement de la rue des Marguerites			170 000,00 €			170 000,00 €
Réaménagement de la rue d'Alsace			150 000,00 €			150 000,00 €
Réaménagement de la rue de Provence				200 000,00 €		200 000,00 €
Réaménagement de la rue de Lorraine				120 000,00 €		120 000,00 €
Réaménagement de la rue de Riedisheim				630 000,00 €		630 000,00 €
Réaménagement de la rue de Niffer					150 000,00 €	150 000,00 €
Réaménagement de la rue de Kembs					100 000,00 €	100 000,00 €
Réaménagement de la rue de Rosenau					150 000,00 €	150 000,00 €
Réaménagement des voiries Cité Sturm					300 000,00 €	300 000,00 €
Construction d'une salle de sports rue de la Forêt Noire	150 000,00 €	1 000 000,00 €	2 500 000,00 €	2 350 000,00 €		6 000 000,00 €

Habsheim	1 950 000,00 €	2 350 000,00 €	2 630 000,00 €	1 880 000,00 €	0,00 €	8 810 000,00 €
<i>Pour mémoire, crédit disponible</i>	863 000,00 €	863 000,00 €	863 000,00 €	863 000,00 €		3 452 000,00 €
<i>Report N-1</i>		0,00 €	0,00 €	0,00 €		
<i>Solde à reporter en N+1 (si négatif, complément de crédit nécessaire)</i>	-1 087 000,00 €	-1 487 000,00 €	-1 767 000,00 €	-1 017 000,00 €		-5 358 000,00 €
Réaménagement de la rue Wodli	150 000,00 €					150 000,00 €
Réaménagement de la rue du Champ des Dimes	200 000,00 €					200 000,00 €
Réaménagement de la rue de la Délivrance - 1ère tranche		450 000,00 €				450 000,00 €
Aménagement du giratoire rue de la Rampe-rue de l'Aviation		500 000,00 €				500 000,00 €
Réaménagement de la rue de la Délivrance - 2ème tranche			550 000,00 €			550 000,00 €
Réaménagement RD201 - 6ème tranche			500 000,00 €	500 000,00 €		1 000 000,00 €
Aménagement du parking de la mairie-périscolaire-sapeurs pompiers			100 000,00 €	300 000,00 €		400 000,00 €
Aménagement du parking de l'ancienne DDE			100 000,00 €			100 000,00 €
Réaménagement de la rue des Narcisses				150 000,00 €		150 000,00 €
Réaménagement du chemin de l'Aviation				250 000,00 €		250 000,00 €
Construction centre technique municipal	500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €			2 500 000,00 €
Aménagements des espaces jardiniers	300 000,00 €					300 000,00 €
Isolation extérieure et chauffage école Nathan Katz	800 000,00 €					800 000,00 €
Isolation extérieure et chauffage école Saint-Martin		400 000,00 €				400 000,00 €
Transformation des ateliers en salles associatives			200 000,00 €	500 000,00 €		700 000,00 €
Isolation extérieure et chauffage école Centre			180 000,00 €			180 000,00 €
Isolation extérieure et chauffage école Champ des Dimes				180 000,00 €		180 000,00 €
Dietwiller	450 000,00 €	500 000,00 €	1 450 000,00 €	700 000,00 €	125 000,00 €	3 100 000,00 €
<i>Pour mémoire, crédit disponible</i>	518 000,00 €	518 000,00 €	518 000,00 €	518 000,00 €		2 072 000,00 €
<i>Report N-1</i>		68 000,00 €	86 000,00 €	0,00 €		
<i>Solde à reporter en N+1 (si négatif, complément de crédit nécessaire)</i>	68 000,00 €	86 000,00 €	-846 000,00 €	-182 000,00 €		-1 028 000,00 €
Voiries lotissement La Valbonne - 1ère tranche	400 000,00 €					400 000,00 €
Voiries lotissement La Valbonne - 2ème tranche		400 000,00 €				400 000,00 €
Voiries lotissement La Valbonne - 3ème tranche			400 000,00 €			400 000,00 €
Aménagement RD6bis			250 000,00 €			250 000,00 €
Construction école maternelle	50 000,00 €	100 000,00 €	800 000,00 €	700 000,00 €		1 650 000,00 €
Déconstruction-désamiantage ancienne école maternelle					35 000,00 €	
Aménagement du plateau sportif					90 000,00 €	
Total général	5 860 000,00 €	10 550 000,00 €	12 545 000,00 €	8 545 000,00 €	3 595 000,00 €	37 500 000,00 €

NB : l'année 2014 étant située "hors mandat" elle n'est pas prise en compte dans les totaux prévisionnels et les reports de crédits

Ventilation des annuités d'emprunts contractés par le S.I.R.H.I.S.

Référence emprunt	Année	Annuité		Illzach			Rixheim			Sausheim			Habsheim		
		Capital	Intérêts	Taux	Capital	Intérêts	Taux	Capital	Intérêts	Taux	Capital	Intérêts	Taux	Capital	Intérêts
000202371-003-05	2008	1 807,35 €	1 941,74 €	0,44%	7,95 €	8,54 €	99,56%	1 799,40 €	1 933,20 €	/	/	/	/	/	/
000202371-004-04	2008	2 317,11 €	2 489,41 €	/	/	/	100,00%	2 317,11 €	2 489,41 €	/	/	/	/	/	/
5023709	2004	19 079,16 €	7 989,86 €	/	/	/	/	/	/	28,58%	5 452,82 €	2 283,50 €	71,42%	13 626,34 €	5 706,36 €
5023710	2005	8 326,69 €	3 485,70 €	0,44%	36,64 €	15,34 €	99,56%	8 290,05 €	3 470,36 €	/	/	/	/	/	/
07013258	2007	34 725,15 €	24 557,08 €	/	/	/	19,08%	6 625,56 €	4 685,49 €	44,46%	15 438,80 €	10 918,08 €	36,46%	12 660,79 €	8 953,51 €
MPH214603EUR/0220016	2003	23 634,86 €	5 812,99 €	/	/	/	/	/	/	50,97%	12 046,69 €	2 962,88 €	49,03%	11 588,17 €	2 850,11 €
MON225599EUR/232960	2004	27 474,28 €	14 219,42 €	/	/	/	/	/	/	55,64%	15 286,69 €	7 911,69 €	44,36%	12 187,59 €	6 307,73 €
MPH220978EUR/0227464	2004	10 353,75 €	1 060,11 €	/	/	/	100,00%	10 353,75 €	1 060,11 €	/	/	/	/	/	/
MON238047EUR/0247765	2006	21 193,30 €	11 092,11 €	/	/	/	100,00%	21 193,30 €	11 092,11 €	/	/	/	/	/	/
MON256693EUR/0272093	2008	20 811,37 €	17 937,20 €	/	/	/	/	/	/	30,12%	6 268,38 €	5 402,68 €	69,88%	14 542,99 €	12 534,52 €
MON242756EUR/253657	2006	1 648,11 €	1 008,89 €	0,44%	7,25 €	4,44 €	99,56%	1 640,86 €	1 004,45 €	/	/	/	/	/	/
MON242757EUR/253658	2006	13 459,55 €	8 239,29 €	/	/	/	/	/	/	92,65%	12 470,27 €	7 633,70 €	7,35%	989,28 €	605,59 €
MON240964EUR/0251389	2006	52 477,70 €	31 734,88 €	/	/	/	/	/	/	66,52%	34 908,17 €	21 110,04 €	33,48%	17 569,53 €	10 624,84 €
Total		237 308,38 €	131 568,68 €		51,84 €	28,32 €		52 220,03 €	25 735,13 €		101 871,83 €	58 222,58 €		83 164,68 €	47 582,65 €
Total consolidé		368 877,06 €			80,16 €			77 955,16 €			160 094,40 €			130 747,34 €	

Ventilation des charges de fonctionnement et d'investissement du groupe scolaire d'Ile Napoléon (Hors annuités d'emprunts)

Poste	Montant		Illzach		Rixheim	
			Taux	Montant	Taux	Montant
Charges de fonctionnement	450 400,00 €		0,44%	1 981,76 €	99,56%	448 418,24 €
Restes à réaliser 2009 (investissements)	37 000,00 €		0,44%	162,80 €	99,56%	36 837,20 €
Travaux de réfection des bâtiments	160 000,00 €		0,44%	704,00 €	99,56%	159 296,00 €
Excédent de l'exercice 2009		239 000,00 €	0,44%		99,56%	237 948,40 €
Total	647 400,00 €	239 000,00 €		2 848,56 €		644 551,44 €
Total charge nette	408 400,00 €			1 796,96 €		406 603,04 €

Récapitulatif

Commune	Montant total	Arrondi à
Habsheim (emprunts)	130 747,34 €	131 000,00 €
Illzach (emprunts + écoles)	1 877,12 €	2 000,00 €
Rixheim (emprunts + écoles)	484 558,20 €	485 000,00 €
Sausheim (emprunts)	160 094,40 €	160 500,00 €
Total	777 277,06 €	778 500,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	1 991 000,00 €	013 Atténuation de charges	
012 Charges de personnel	1 400 000,00 €	70 Produits de services	260 000,00 €
014 Atténuation de produits		73 Impôts et taxes	
65 Autres charges de gestion courante	1 319 000,00 €	74 Dotations et participations	13 155 500,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	
<i>Sous-total dépenses de gestion courante</i>	<i>4 710 000,00 €</i>	<i>Sous-total recettes de gestion courante</i>	<i>13 415 500,00 €</i>
66 Charges financières	133 000,00 €	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	10 500,00 €	77 Produits exceptionnels	
68 Dotations aux provisions		78 Reprises sur provisions	
022 Dépenses imprévues	360 000,00 €		
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>5 213 500,00 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>13 415 500,00 €</i>
023 Virement à la section d'investissement	8 431 321,26 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	76 250,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>8 507 571,26 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>0,00 €</i>
		002 Excédent de fonctionnement reporté	305 571,26 €
Total général	13 721 071,26 €	Total général	13 721 071,26 €

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	82 100,00 €	13 Subventions d'investissement reçues	939 000,00 €
204 Subventions d'équipements versées	244 000,00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	170 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	33 000,00 €		
23 Immobilisations en cours	12 730 000,00 €	23 Immobilisations en cours	
<i>Sous-total dépenses d'équipement</i>	<i>13 089 100,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'équipement</i>	<i>1 109 000,00 €</i>
10 Dotations fonds divers - réserves		10 Dotations fonds divers - réserves	328 716,27 €
16 Emprunts et dettes assimilées	240 100,00 €	024 Produits de cessions d'immobilisations	
45 Opérations pour compte de tiers	1 700 000,00 €	45 Opérations pour compte de tiers	1 700 000,00 €
020 Dépenses imprévues	80 188,84 €	27 Recouvrement de prêts	
<i>Sous-total dépenses réelles</i>	<i>15 109 388,84 €</i>	<i>Sous-total recettes réelles</i>	<i>3 137 716,27 €</i>
		021 Virement de la section de fonctionnement	8 431 321,26 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements)	76 250,00 €
041 Opérations patrimoniales		041 Opérations patrimoniales	
<i>Sous-total dépenses d'ordre</i>	<i>0,00 €</i>	<i>Sous-total recettes d'ordre</i>	<i>8 507 571,26 €</i>
001 Déficit d'investissement reporté		001 Excédent d'investissement reporté	3 464 101,31 €
Total général	15 109 388,84 €	Total général	15 109 388,84 €

Projets de voiries et de bâtiments sur le territoire du syndicat de communes de l'Ile Napoléon

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Tableau annexe à la délibération du comité syndical du 24 mars 2010 - point n° 18 de l'ordre du jour

Autorisations de programmes

Dépenses		
Commune	Opération	Montant TTC
Baldersheim	Isolation phonique et thermique de la salle polyvalente	105 000 €
Sausheim	Réhabilitation du bâtiment de l'ACL	560 000 €
	Rénovation et mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des ateliers municipaux	4 100 000 €
Rixheim	Réaménagement de la rue Wilson	1 820 000 €
	Construction d'une salle de sport	6 000 000 €
Habsheim	Construction d'un centre technique municipal	2 500 000 €
Dietwiller	Réfection des voiries du Lotissement La Valbonne	1 200 000 €
	Construction d'une école maternelle et d'un périscolaire	1 650 000 €
Total TTC		17 935 000 €

Crédits de paiement

Années			
2010	2011	2012	2013
25 000 €			80 000 €
60 000 €	500 000 €		
100 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	
800 000 €	1 020 000 €		
150 000 €	1 000 000 €	2 500 000 €	2 350 000 €
500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	
400 000 €	400 000 €	400 000 €	
50 000 €	100 000 €	800 000 €	700 000 €
2 085 000 €	6 020 000 €	6 700 000 €	3 130 000 €

Recettes		
Commune	Opération	Montant TTC
	FCTVA	2 292 110 €
	Subventions	<i>Inconnues</i>
	Fonds propres (maximum)	15 642 890 €
Total TTC		17 935 000 €

Années			
2010	2011	2012	2013
	322 800 €	932 016 €	1 037 294 €
<i>Inconnues</i>	<i>Inconnues</i>	<i>Inconnues</i>	<i>Inconnues</i>
2 085 000 €	5 697 200 €	5 767 984 €	2 092 706 €
2 085 000 €	6 020 000 €	6 700 000 €	3 130 000 €